



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0975

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Championnat d'Europe de football 2016 - Attribution d'une subvention à la Fédération du Rhône du Secours populaire Français dans le cadre de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro" au bénéfice des enfants défavorisés et enfants malades

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Devinaz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guiland, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0975**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Championnat d'Europe de football 2016 - Attribution d'une subvention à la Fédération du Rhône du Secours populaire Français dans le cadre de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro" au bénéfice des enfants défavorisés et enfants malades**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Championnat d'Europe UEFA de football masculin - EURO 2016 aura lieu en France du 10 juin au 10 juillet 2016.

Lyon est l'une des villes hôtes de ce championnat et six matchs seront organisés au Grand stade à Décines Charpieu (4 matchs de poule, 1 huitième de finale, une demi-finale).

Diverses opérations sont organisées durant la compétition, sous l'égide de l'UEFA et en lien avec les acteurs locaux, dans chacune des villes-hôtes.

Présentation de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro"

L'une de ces opérations, intitulée "20 000 sourires pour l'Euro", doit permettre d'inviter gratuitement 20 000 enfants de moins de 16 ans défavorisés à assister à des matchs dans les différentes villes concernées, dont Lyon. L'opération est conduite par l'UEFA en lien avec la Fondation de l'UEFA pour l'enfance et avec des partenaires locaux (collectivités territoriales, associations).

A Lyon, l'opération "20 000 sourires pour l'Euro" vise à inviter gratuitement 400 jeunes de moins de 16 ans défavorisés, à l'occasion de chacun des matchs se déroulant au Grand stade. Des enfants des hôpitaux lyonnais, de l'institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) ou des collégiens de la Métropole de Lyon seront également inclus dans les bénéficiaires de cette opération.

La Métropole et la Ville de Lyon ont décidé conjointement d'accompagner cette opération et, afin d'en garantir un déroulement optimal, de s'associer à la Fédération du Rhône du Secours populaire français pour déterminer les enfants et adolescents défavorisés ou gravement malades, pouvant profiter du dispositif en lien avec la Métropole, la Ville de Lyon, les acteurs sociaux et sanitaires du territoire métropolitain et les accompagner dans le cadre défini ci-dessus.

Pour financer cette action, qui représente un coût global de 22 000 €, la Fédération du Rhône du Secours populaire français sollicite une subvention de la Métropole à hauteur de 11 000 €. Elle sollicite parallèlement une subvention de 11 000 € auprès de la Ville de Lyon.

Présentation du Secours populaire français

Le Secours populaire français est une association à but non lucratif, créée en 1945. Elle est reconnue d'utilité publique et grande cause nationale depuis 1991. Elle dispose également d'un statut d'organisation non gouvernementale (ONG) en statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs. Elle rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

Le Secours populaire français est présent sur l'ensemble du territoire national par le biais de fédérations départementales. Elle dispose ainsi d'une Fédération du Rhône, basée à Lyon.

Son action sur le terrain conduit le Secours populaire français à initier et piloter des opérations ou à participer à ces dernières, dans le cadre de partenariats avec les acteurs locaux.

Il est donc proposé au Conseil de Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit de la Fédération du Rhône du Secours populaire français pour l'organisation de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro", sur le territoire de la Métropole de Lyon, à l'occasion de l'EURO 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit de la Fédération du Rhône du Secours populaire français dans le cadre de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro",

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Fédération du Rhône du Secours populaire français définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - comptes 6574 - fonction 326 - opération n° 0P39O3614A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.